

# « *Bienvenue en France* » : un pas de plus dans la politique de l'immigration choisie

La « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », stratégie de sélection des étudiants extracommunautaires à travers l'instauration de droits d'inscription différenciés selon l'origine géographique, est l'un des fruits de l'idéologie néo-libérale qui considère l'enseignement supérieur comme une marchandise qui se monnaie et non comme un service public dans lequel l'État doit investir. Et si l'un des objectifs était plutôt de reconfigurer les caractéristiques des mobilités étudiantes extracommunautaires vers la France ?

**Lama Kabbanji**

IRD, Centre Population Développement (CEPED), Collectifs MobÉlites et Université ouverte

La « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux » présentée par le premier ministre Édouard Philippe le 19 novembre 2018<sup>1</sup>, serait censée permettre à la France, « face à une concurrence internationale de plus en plus vive », de « rester l'un des acteurs majeurs de cette mondialisation des études supérieures » et d'attirer plus d'étudiants internationaux. Pour y parvenir, Édouard Philippe propose trois piliers. Le premier consiste à « mieux accueillir les étudiants » ; le second à « instaurer une forme d'équité financière » en faisant payer « les étudiants internationaux qui ne résident pas dans l'Espace économique européen » des frais d'inscription plus élevés ; et le troisième vise à assurer « le rayonnement de l'enseignement supérieur français à l'étranger », en d'autres termes promouvoir l'offre de formation d'enseignement supérieur française payante à l'étranger.

Cette stratégie, dénommée ironiquement « *Bienvenue en France* » et

qu'on aurait pu plus justement appeler « *Bienvenue dans la France néo-libérale* », est un exemple parfait de ce qui se passe lorsque logiques économiques et politiques prennent le dessus sur les logiques universitaires. En effet, cette stratégie est clairement sous-tendue par une idéologie néo-libérale qui considère l'enseignement supérieur comme une marchandise qui se monnaie et non plus comme un service public dans lequel l'État doit investir. Le discours d'Édouard Philippe est très clair à ce sujet lorsqu'il parle, en termes guerriers, de « gagner la bataille de la concurrence internationale ».

Ce plan s'inscrit aussi dans la continuité de la politique de l'immigration choisie mise en place par le ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, au début des années 2000 et qui visait, entre autres, à mieux sélectionner les migrants selon les besoins économiques de la France. Parmi les migrants recherchés figurent, en bonne position, les étudiants et les chercheurs perçus comme étant plus économiquement rentables. L'objectif est d'attirer les étudiants les plus

« talentueux » dans le contexte d'une compétition globale pour la main-d'œuvre hautement qualifiée. La stratégie « *Bienvenue en France* » va encore plus loin dans la sélection des étudiants internationaux à travers l'instauration de droits d'inscription différenciés selon l'origine géographique.

## SÉLECTIVITÉ, HUSSE DES FRIS, TTRCTIVITÉ

Cette sélection par l'argent aurait pour effet, selon les dires du gouvernement, d'attirer plus d'étudiants internationaux en France. Or, il est important de rappeler, premièrement, que la France se classe depuis des décennies parmi les premiers pays de destination des étudiants internationaux dans le monde (voir figure 1). En 2018, selon les données de Campus France, elle se classe en quatrième position après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, et à la première position des pays non anglophones. Ces dernières années, d'autres pays ont gagné en attractivité, comme l'Allemagne, le Canada, la Russie et la Chine ou encore l'Arabie saoudite, les Pays-Bas ou la Turquie. Les étudiants internatio-

<sup>1</sup> République française 2018 - Discours de M. Édouard Philippe, Premier ministre : Présentation de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux (<https://www.gouvernement.fr/partage/10704-presentation-de-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux>).

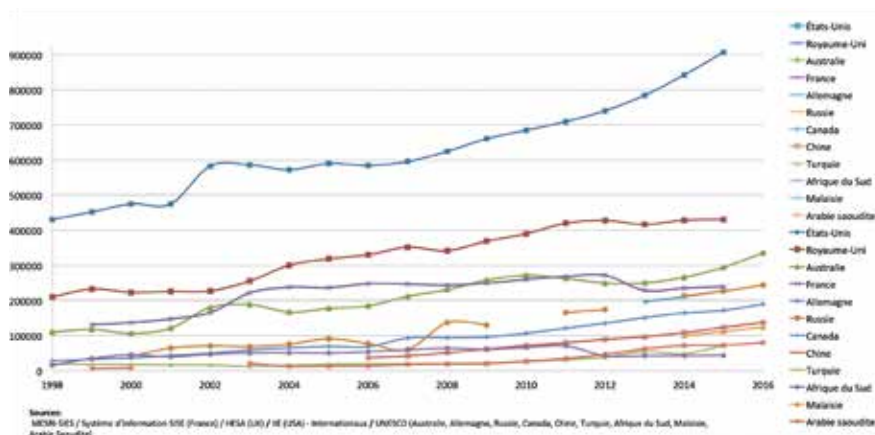


Figure 1 : effectif d'étudiants étrangers par pays (1998-2016).

naux ont donc aujourd'hui plus de choix de pays où poursuivre leurs études supérieures.

Or, si l'on regarde l'évolution des effectifs d'étudiants étrangers en France, et qu'on les met en lien avec certains changements importants dans les politiques migratoires, on s'aperçoit que la période durant laquelle ces effectifs ont le plus rapidement augmenté – particulièrement dans les universités – est celle qui a suivi la mise en place de la loi Réséda en 1998<sup>2</sup>. Cette loi visait à faciliter l'obtention des visas et s'est accompagnée d'une hausse des bourses du gouvernement français (voir figure 2).

Par contre, selon ces mêmes données, depuis la mise en place de la politique de l'immigration choisie au début des années 2000, la progression des effectifs d'étudiants étrangers en France s'est ralentie, affichant un taux de croissance beaucoup plus faible depuis 2005. Par ailleurs, notons la baisse des effectifs entre 2005 et 2007 probablement due à la création, en 2005, des Centres pour les études en France (CEF), qui deviendront, par la suite, Campus France<sup>3</sup>. En effet, selon plusieurs travaux, ces agences

auraient eu pour effet une plus grande sélection à l'entrée, notamment sur la base de la classe sociale<sup>4</sup>. Le plan « *Bienvenue en France* » va encore plus loin dans cette sélection en prévoyant une hausse des frais d'inscription faramineuse pour les étudiants non-européens. On peut donc s'interroger sur la pertinence de cette stratégie présentée comme un moyen d'attirer plus d'étudiants étrangers dans l'Hexagone.

Rappelons aussi l'effet néfaste sur les effectifs d'étudiants étrangers de la très médiatisée circulaire de 2011, dite cir-

culaire Guéant<sup>5</sup>, qui visait à limiter la possibilité pour ces étudiants, une fois diplômés, de travailler en France. Cette circulaire a non seulement eu pour effet de limiter les possibilités de séjour en France, mais a également conduit à une baisse des flux, et donc une sélection à l'entrée, comme en témoigne la baisse des premiers titres de séjour accordés à des étudiants entre 2011 et 2012 (64 928 titres octroyés en 2011 contre 58 857 en 2012<sup>6</sup>).

Tout ceci montre bien l'effet négatif sur les flux et les effectifs d'étudiants étrangers des mesures visant à les sélectionner, notamment sur la base de la classe sociale. Ainsi, les conséquences néfastes de la hausse des frais d'inscription pour les étudiants non-européens sont déjà perceptibles, bien que le décret n'ait pas encore été promulgué. Plusieurs universités rapportent déjà une baisse très importante des candidatures de ces étudiants : 25 % à l'Université d'Orléans, 26 % à Rennes 2, 28 % à l'Université de Savoie, 34 % à Reims, 39 % à Lyon 2, 44 % à Paris Nanterre, 83 % à Tours, 84 % à Paris 8.



Figure 2 : évolution des effectifs des étudiants étrangers en France dans les universités et autres institutions d'enseignement supérieur (1998-2016).

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)/Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE).

<sup>2</sup> Loi du 11 mai 1998, dite aussi loi « Réséda » relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

<sup>3</sup> Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale. <https://www.campusfrance.org/fr/espace-presse>

<sup>4</sup> Alexis Spire, 2009. « Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France ». In *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Karthala, 79-96, Sylvie Mazzella (dir.).

Texte intégral : <https://journals.openedition.org/lectures/944>

<sup>5</sup> Lire, par exemple, *Les étudiants étrangers contre la circulaire Guéant*, <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2012-2-page-10.htm>

La circulaire a été abrogée par le gouvernement de François Hollande, un an jour pour jour après sa publication.

<sup>6</sup> Source : MI - DSED 16 janvier 2018.

Selon Édouard Philippe, « *cette stratégie cherche, en somme, à opérer une forme de révolution, que notre attractivité ne soit plus en partie fondée sur la quasi-gratuité, qu'elle soit fondée sur un vrai choix, un vrai désir, celui de l'excellence* ». Or, selon plusieurs études, dont l'enquête *QS International Student Survey*<sup>7</sup>, ainsi que celle que nous avons menée, en 2016-2017, en France, auprès de 1 173 étudiants internationaux de master et de doctorat<sup>8</sup>, les deux principales raisons qui poussent ces étudiants à choisir la France sont la valeur du diplôme français sur le marché du travail ainsi que la réputation de ses établissements d'enseignement supérieur. Il n'est donc pas nécessaire, contrairement à ce que pense le gouvernement, d'augmenter les frais de scolarité pour que « l'excellence » de l'enseignement supérieur français soit reconnue à l'international.

## RECONFIGURER LES MOBILITÉS ÉTUDIANTES VERS LA FRANCE ?

Il est important de souligner ici que la sélection que souhaite instaurer le gouvernement vis-à-vis des étudiants internationaux – effectuée à la fois sur la base de la classe sociale, du pays d'origine mais aussi des filières de formation – ne va pas attirer plus d'étudiants mais va plutôt accentuer la reconfiguration des mobilités étudiantes internationales vers la France, une reconfiguration déjà en cours depuis le début des années 2000.

Si on examine encore une fois les données fournies par le Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE<sup>9</sup>) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), on se rend

compte, en effet, que les étudiants étrangers sont, depuis la mise en place de la politique de l'immigration choisie dans laquelle s'inscrit cette réforme, de plus en plus orientés vers des formations payantes plutôt que vers les universités : grandes écoles, formation d'ingénieurs, écoles de commerce, gestion et vente, au détriment de formations en lettres, sciences humaines et sociales, dont la valeur sociale des diplômes est pourtant reconnue depuis longtemps dans les pays d'origine des étudiants étrangers. Certaines formations, qui attirent beaucoup d'étudiants étrangers, risquent ainsi de disparaître avec la mise en place du plan « *Bienvenue en France* ». Il s'agit donc d'une menace pour certaines filières de formation dans lesquelles la France est reconnue internationalement et bénéficie d'un avantage comparatif par rapport à d'autres pays. Il y aurait donc plutôt intérêt à investir dans les formations qui font sa spécificité plutôt que dans des formations déjà assurées (et souvent mieux) ailleurs.

Le plan « *Bienvenue en France* » souhaite également, pour des raisons économiques et diplomatiques, reconfigurer la géographie des mobilités étudiantes vers la France en accordant une priorité aux étudiants des pays dits « émergents » ou « développés », comme la Chine, le Brésil ou la Russie au détriment des pays du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne. Or, les principaux contingents d'étudiants étrangers en France sont issus des pays francophones du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, dans lesquels les diplômes français ont une valeur sociale bien établie sur le marché du travail. Ces étudiants se tournent déjà de plus en plus vers des pôles nouveaux comme la Chine, l'Arabie saoudite ou la Turquie. En instaurant de nouvelles barrières comme la hausse des frais de scolarité, la France va donc perdre toujours davantage d'étudiants provenant de

ces régions, sans pour autant attirer les étudiants provenant de pays émergents et développés, dans lesquels la valeur sociale des diplômes français ne peut rivaliser avec celle des diplômes anglais ou américains.

Par ailleurs, il faut rappeler que le plan « *Bienvenue en France* » propose une délocalisation de l'offre de formation française payante en priorité dans les pays d'Afrique, comme en témoigne la création récente de campus franco-sénégalais ou franco-tunisiens. C'est une stratégie qui va permettre au gouvernement et à certains établissements français de se faire de l'argent sur le dos des étudiants africains ou maghrébins et qui va servir, en même temps, à sélectionner et trier les étudiants qui méritent d'accéder à des études supérieures en France. Logiques économiques et logiques politiques sont donc ici en parfait accord.

Si les gouvernements précédents ont tracé la voie des réformes actuelles dans l'enseignement supérieur, le plan « *Bienvenue en France* » institue un changement de paradigme en faisant le choix de la marchandisation de l'enseignement supérieur, à la fois à travers l'instauration de droits d'inscription différenciés selon l'origine géographique mais aussi à travers la promotion de la délocalisation des formations françaises payantes à l'étranger, en particulier dans les pays d'Afrique francophone. Ce plan ne menace donc pas uniquement les conditions d'accès aux études supérieures des étudiants étrangers, mais constitue une étape de plus vers une hausse généralisée des frais d'inscription<sup>10</sup> et un changement radical du paysage de l'enseignement supérieur en France. Sa mise en place, si jamais elle devait se faire, va également accentuer les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur dans les pays d'origine des étudiants internationaux.

<sup>10</sup> Collectif ACIDES, 2015, Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur, *Raisons d'agir*, Paris.

<sup>7</sup> 2018 International Student Survey report 'Harnessing Opportunities in Global Higher Education'.  
<https://www.qs.com/portfolio-items/q1-product-updates-iss/>

<sup>8</sup> <http://www.temperproject.eu/take-part-in-the-aims-survey/>

<sup>9</sup> Arrêté du 30 juillet 2018 portant création par le MESRI d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information sur le suivi des étudiants » (SISE).  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037359616&dateTexte=&categorieLien=id>